

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 11 mars 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-03-028 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2019, en retirant le point « Amélioration du réseau routier municipal – Exercice financier 2019 – Municipalité de Saint-René-de-Matane – Demande d'aide financière – Programme à l'entretien à l'amélioration du réseau routier municipal – Député de Matane » et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-03-029 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 février 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-03-030 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de cent neuf mille cent trente-neuf dollars et quarante-huit (109 139,48 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de six mille sept cent quatre-vingt-un dollars et soixante-quatre (6 781,64 \$), et les salaires nets payés au montant de treize mille trois cent trente-deux dollars et soixante-sept (13 332,67 \$).

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent vingt-neuf mille deux cent cinquante-trois dollars et soixante-dix-neuf (129 253,79 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1287 à 1312.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2019-03-031

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – 19 FÉVRIER 2019 – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 19 février 2019 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet d'agrandissement du centre communautaire.

2019-03-032

ADJUDICATION DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à des entreprises relativement au projet « Agrandissement du centre communautaire - 2, rue de La Fabrique – Saint-René-de-Matane »;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 19 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction René Bouchard Inc., le contrat concernant l'agrandissement du centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, pour la somme de trente-neuf mille deux cent vingt-six dollars et quatre-vingt-seize (39 226,96 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 19 février 2019.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-03-033

LIBÉRATION DU CHÈQUE DE GARANTIE DE SOUMISSION – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE - SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CONSTRUCTION RÉJEAN AUDY INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à libérer le chèque de garantie de soumission de cinq mille soixante-dix-sept dollars et trente (5 077,30 \$) de Construction Réjean Audy Inc., dans le cadre de l'appel d'offres pour l'agrandissement du centre communautaire de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-03-034

AUTORISATION – MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES – TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire trésorière, Yvette Boulay, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 14 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2017;

CONSIDÉRANT la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2017, soit le 15 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à transmettre à la MRC de La Matanie les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2017, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-03-035

DÉSIGNATION – ADOJOINT À L'INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner M. Patrick Côté à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- 2019-03-036** **DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D’EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**
- CONSIDÉRANT** la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu’elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l’article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d’eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu’elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :
- DE** désigner M. Patrick Côté à titre de personne responsable de la gestion des cours d’eau, afin qu’il exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l’article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.
- DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 2019-03-037** **PRISE D’ACTE – DÉPÔT DU PROFIL FINANCIER AU 31 JANVIER 2019 – PROFIL FINANCIER DE LA FÊTE DE NOËL 2018 – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**
- La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay dépose le profil financier au 31 janvier 2019 et le profil financier la Fête de Noël 2018, le tout préparé par Mme Joyce Bérubé.
- Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :
- QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- DE** prendre acte du dépôt du profil financier au 31 janvier 2019 et de la Fête de Noël 2018.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 2019-03-038** **AUTORISATION - APPEL D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE – ACHAT D’UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :
- D’**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay à procéder à une demande de soumission sur invitation publique dans le cadre de l’achat d’un camion de déneigement neuf pour le Service des travaux publics.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 2019-03-039** **AUTORISATION - APPEL D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION D’ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR CAMION NEUF– SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :
- D’**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay à procéder à une demande de soumission sur invitation publique dans le cadre de la fourniture et l’installation d’équipements de déneigement pour camion neuf, Service des travaux publics.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-03-040

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SERVICES D'INGÉNIEURS ET DE TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL (ÉQUIPE TECHNIQUE)

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la FQM maintiendra un établissement sur le territoire de la MRC de La Matanie pour dispenser des services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre de conclure une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane refuse de participer à l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités et la Municipalité de Saint-René-de-Matane; services d'ingénieurs et de techniciens en génie civil (équipe technique).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE FÉVRIER 2019

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois de février 2019 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-03-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 11 mars 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire trésorière**